

PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL N° 22-2025

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2025

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 2^{ème} série

Crédit demandé : CHF 2'795'100.00

Responsabilité(s) du dossier :

Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
 M. G. Reichen

TABLE DES MATIÈRES

| 1. | Objet du préavis |
|----|--|
| 2. | Principes de régularisation des dépassements budgétaires |
| 3. | Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal |
| 4. | Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel |
| | 4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel |
| | 4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel4 |
| | 4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles 4 |
| | 4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles |
| | 4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle |
| | 4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle |
| 5. | Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2025, 2ème série |
| 6. | Incidences sur le budget 202510 |
| 7. | Communication10 |
| R | Conclusions 10 |

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2^{ème} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé: CHF 2'795'100.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...);
 - les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

Rappelons que le budget 2025 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

 Préavis N°11-2025, crédits supplémentaires 1^{ère} série, pour un montant net de CHF 495'700.00.

4. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2025, 2^{ème} série :

4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

Dépenses urgentes et imprévisibles

Service des systèmes d'information (SSI) : Un congé militaire non prévu compensé partiellement par l'assurance de perte de gains.

Réfectoires scolaires primaires : Engagement d'une encadrante supplémentaire afin de renforcer l'équipe et d'une aide à l'intégration. Ouverture de deux nouvelles structures dès le mois d'août 2025.

4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

| Crédits suppl. (montant net) – Charges de personnel | CHF | 45'000.00 |
|---|-----|------------|
| Compensation partielle par augmentation des revenus | CHF | -15'000.00 |
| Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel | CHF | 60'000.00 |

4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

130 – Service des ressources humaines

Compte: 3091 Frais de formation professionnelle

Budget: CHF 119'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 10'000.00

Deux formations demandées n'ayant pas lieu l'année prochaine et donc accordées cette année.

Compte: 3093 Frais sanitaires du personnel

Budget: CHF 54'500.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 10'000.00

Deux formations de secouristes organisées avec un organisme indépendant (dispensée précédemment par un collaborateur en interne).

153 – Musées

Compte : 319907 Diverses dépenses subventionnées – Musée d'art Budget : CHF 271'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 92'000.00

Sous-estimation des dépenses subventionnées (mauvaise estimation liée au nouveau système demandé pour la transparence des dépenses et recettes subventionnées (153.319907 / 153.469001), liées notamment à :

- production de l'exposition Hodler (dépassement de CHF 51'000.00 relatif aux coûts de transports selon quantité, origine et exigences d'emballage des œuvres, coûts de scénographie et signalétique) ;
- Nuit des Musées (dépassement de CHF 31'000.00) financée à titre exceptionnel par la réserve des musées ;
- participation financière à l'implémentation de MuseumPlus et à l'augmentation des prix des fournitures, notamment dans les milieux de l'imprimerie (catalogue Hodler et Come-Back).

Ce crédit supplémentaire est totalement compensé par des revenus liés à des levées de fonds, à du sponsoring et du mécénat (compte 153.469001).

Compte: 319908 Diverses dépenses subventionnées – Villa romaine Budget: CHF 20'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 6'000.00

Sous-estimation des dépenses subventionnées (mauvaise estimation liée au nouveau système demandé pour la transparence des dépenses et recettes subventionnées (153.319908 / 153.469002).

Après le bouclement du budget 2025, le projet d'exposition hors-les-murs pour les 10 ans de l'Archéolab s'est développé (mandats d'illustrateurs, réalisation de deux petites plaquettes, etc.). Il a aussi suscité une recherche de fonds complémentaires, auréolée de succès.

Ce crédit supplémentaire est totalement compensé par des revenus liés à des levées de fonds, à du sponsoring et du mécénat (compte 153.469002).

330 - Vignes

Compte: 31021 Livres, journaux, documentation et frais d'annonces Budget: CHF 10'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 8'000.00

Organisation de plusieurs manifestations et publicité pour la promotion des vins de la Ville (la Capite, repas-dégustation, printanières, automnales, réseaux sociaux, ...).

351 – Bâtiments administratifs

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments domaines Budget : CHF 613'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 45'000.00

Modifications et adaptation de la régulation CVSE du poste de police plus élevée que prévu.

Installation d'une roulotte à WC aux WC publics du Quai Milliquet pour cause de vétusté. Montant partiellement refacturé aux exploitants des buvettes estivales.

430 – Routes

Compte : 3143 Entretien signalisation routière et éclairage public Budget : CHF 102'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 11'000.00

Dépenses supérieures aux prévisions en raison du remplacement coûteux d'un mât de feux entièrement détruit suite à un accident au carrefour Guisan-Tour Haldimand en avril 2025.

431 - Voirie

Compte: 3155 Entretien des véhicules à moteur

Budget: CHF 25'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 10'000.00

Parc de véhicules vétuste engendrant d'importants et imprévisibles frais de réparation.

Ces dépenses supplémentaires sont entièrement compensées par des frais d'entretien sur les machines et matériel d'exploitation.

510 - Classes enfantines, primaires

Compte: 3188 Frais de transports

Budget: CHF 141'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 70'000.00

Le nombre de transports nécessaire au transport des écoliers augmente dès la rentrée d'août avec la progression du nombre de classes et des effectifs scolaires.

La prestation est déléguée à un prestataire externe depuis août 2023.

Il y a une obligation légale à offrir le transport nécessaire aux classes qui doivent se déplacer pour suivre les cours de gymnastique, piscine ou ACT qui ne sont pas présents au sein du collège qu'ils fréquentent.

Les plannings sont connus et stabilisés au début du mois de septembre de chaque année.

Compte: 3522 Ecolages à d'autres communes

Budget: CHF 20'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 25'000.00

Le nombre d'élèves résidents sur le territoire pulliéran mais scolarisés dans d'autres communes depuis la rentrée d'août est en augmentation. Ce nombre ne peut pas être anticipé et est connu à la fin août de l'année comptable en cours.

513 - Réfectoires scolaires primaires

Compte: 3114 Achat machines, matériel exploitation

Budget: CHF 11'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 15'000.00

Nous constatons qu'il manque un nombre important de places parascolaires en fonction des effectifs d'élèves et de la demande en solutions d'accueil à la rentrée scolaire 2025-2026.

Il existe une opportunité d'ouverture d'une solution d'accueil parascolaire sur le site de Mallieu pour la rentrée d'août en complément de l'UAPE existante sur le site. Utilisation et mutualisation de la buvette du Rink Hockey.

Cela concerne une obligation légale et constitutionnelle de mise en place de solutions d'accueil parascolaire.

Ce crédit supplémentaire concerne des équipements et les adaptations aux normes par le Service cantonal d'accueil de jour des enfants.

812 – Réseau d'eau

Compte: 3144 Entretien des canalisations

Budget: CHF 424'200.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 330'000.00

Plusieurs fuites coûteuses survenues en 2025 principalement à l'avenue de Rochettaz. Un crédit supplémentaire est dès lors nécessaire afin d'assurer l'entretien du réseau d'eau potable et les réparations d'éventuelles nouvelles fuites qui pourraient survenir pendant les derniers mois de l'année. Du fait du caractère imprévisible des ruptures de conduites, il n'est toutefois pas certain que ce montant soit totalement dépensé, ni qu'il soit suffisant.

823 – Réseau électrique

Compte: 3144 Entretien des canalisations

Budget: CHF 48'200.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 30'000.00

Nombre important de nouvelles constructions nécessitant un renforcement et une adaptation du réseau. La disponibilité du montant de l'EMR est insuffisante pour l'année 2025. Un crédit supplémentaire est dès lors nécessaire afin d'assurer l'entretien du réseau électrique et le raccordement des nouvelles constructions pendant les derniers mois de l'année.

4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles CHF 662'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus CHF -108'000.00
Compensation partielle par diminution des charges CHF -10'000.00

CHF 544'000.00

4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

151 – Culture et loisirs

Compte: 352301 Participation au déficit du Centre sportif de Malley Budget: CHF 388'500.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 9'300.00

La participation des communes aux charges d'exploitation de la Vaudoise aréna est régie par une convention d'actionnaires qui déploie ses effets depuis 2020, soit la première année qui a suivi l'année de mise en service de la patinoire (préavis N°8-2015). Cette convention prévoit un montant plafond pour la participation des communes actionnaires aux charges d'exploitation.

Le montant plafond est indexé et adapté annuellement sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), et du nombre d'habitants. Il évolue donc annuellement, ce qui induit une différence entre le budget fourni par la Vaudoise aréna (encore provisoire au moment de la validation par la Municipalité du préavis sur le budget communal de l'année à venir) et la répartition définitive du déficit d'exploitation.

<u>152 – Sociétés locales</u>

Compte: 3189 Frais divers

Budget: CHF 11'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 5'500.00

Le nouveau Pully Live Festival a été organisé à partir d'une « page blanche ». L'estimation des prestations de Police Est Lausannois a été faite sur la base de celles fournies pour le dernier festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec, ce qui s'est avéré insuffisant.

220 - Service financier

Compte: 452701 Décompte final péréquation année précédente
Budget: CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF -1'958'500.00

Lors de l'évaluation du décompte final des péréquations 2024 dans le cadre du bouclement des comptes 2024, nous avons largement surestimé le remboursement dans le cadre des compensations des dépenses thématiques.

Cette baisse des remboursements au titre des dépenses thématiques provient pour l'essentiel de l'importante hausse de la valeur du point d'impôt de notre Commune et la baisse des dépenses thématiques liées aux transports publics.

600 - Police - Administration

Compte: 352101 Décompte final réforme policière

Budget: CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 232'800.00

Lors de l'évaluation du décompte final des péréquations 2024 dans le cadre du bouclement des comptes 2024, nous avons sous-estimé notre participation au financement de la réforme policière.

Cette sous-estimation provient pour l'essentiel d'une prise en compte d'une facture policière moins importante que celle figurant dans le décompte final de l'année 2024.

4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

| Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale | CHF | 247'600.00 |
|---|-----|--------------|
| Total crédits supplémentaires diminution revenus liés à une base légale | CHF | 1'958'500.00 |
| Crédits suppl. (montant net) – Dépenses liées à une base légale | CHF | 2'206'100.00 |

5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2025, 2^{ème} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2^{ème} série de l'année 2024 se présentent de la manière suivante :

| Crédits supplémentaires – Charges de personnel | CHF | 60'000.00 |
|---|------------|-----------------------------------|
| Crédits supplémentaires – Dépenses urgentes et imprévisibles | CHF | 662'000.00 |
| Crédits supplémentaires – Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle | CHF | 247'600.00 |
| Crédits supplémentaires – Diminution revenus liés à une base légale, réglementaire et contractuelle | CHF | 1'958'500.00 |
| G . | | |
| Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut) | CHF | 2'928'100.00 |
| Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut) Compensation par diminution de charges | CHF | 2'928'100.00 -10'000.00 |
| • | | |

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis peuvent être résumées de la manière suivante :

| | | Rubrique budgétaire | Montant au budget (en CHF) | Crédits supplémentaires demandés | | | |
|--|----------|------------------------|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Description des crédits supplémentaires | Chapitre | | | Augm. de charges (en CHF) | Augm. de revenus (en CHF) | Diminution de charges (en CHF) | Diminution de revenus (en CHF) |
| <u>Crédits supplémentaires relatifs à des</u> <u>charges de personnel</u> | | | | | | | |
| Total des charges relatives au personnel | | | | 60'000 | 15'000 | 0 | 0 |
| <u>Crédits supplémentaires relatifs à des</u> <u>dépenses urgentes et imprévisibles</u> | | | | | | | |
| Augmentation des formations | 130 | 3091 | 119'000 | 10'000 | 0 | 0 | 0 |
| Augmentation des formations secourisme | 130 | 3093 | 54'500 | 10'000 | 0 | 0 | 0 |
| Musée art – Sous-est. dép. subventionnées | 153 | 319907 | 271'000 | 92'000 | 92'000 | 0 | 0 |
| Villa rom. – Sous-est. dép. subventionnées | 153 | 319908 | 20'000 | 6'000 | 6'000 | 0 | 0 |
| Manifestation et publicité promotion vins | 330 | 31021 | 10'000 | 8'000 | 0 | 0 | 0 |
| Poste police + WC Milliquet | 351 | 3141 | 613'000 | 45'000 | 10'000 | 0 | 0 |
| Dépassement entretien signalisation rout. | 430 | 3143 | 102'500 | 11'000 | 0 | 0 | 0 |
| Entretien véhicules – Vétusté des véhicules | 431 | 3155 | 25'000 | 10'000 | 0 | 10'000 | 0 |
| Augmentation transports écoliers | 510 | 3188 | 141'000 | 70'000 | 0 | 0 | 0 |
| Augmentation scolarisation s/autres comm. | 510 | 3522 | 20'000 | 25'000 | 0 | 0 | 0 |
| Ouverture structure parascolaire | 513 | 3114 | 11'000 | 15'000 | 0 | 0 | 0 |
| Fuites sur le réseau d'eau | 812 | 3144 | 424'200 | 330'000 | 0 | 0 | 0 |
| Renforcement et adaptation réseau élec. | 823 | 3144 | 48'200 | 30'000 | 0 | 0 | 0 |
| Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles | | | | 662'000 | 108'000 | 10'000 | o |
| <u>Crédits supplémentaires relatifs à des</u> <u>dépenses liées à une base légale,</u> <u>réglementaire ou contractuelle</u> | | | | | | | |
| Participation charges expl. Vaudoise aréna | 151 | 352301 | 388'500 | 9'300 | 0 | 0 | 0 |
| Pully Live Festival – Prestations police | 152 | 3189 | 11'000 | 5'500 | 0 | 0 | 0 |
| Ecart dépenses thématiques péréq. 2024 | 220 | 452701 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1'958'500 |
| Ecart facture policière péréquation 2024 | 600 | 352101 | 0 | 232'800 | 0 | 0 | 0 |
| Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle | | | | 247'600 | 0 | o | 1'958'500 |
| Total des crédits supplémentaires au budget 2024 – 2ème série | | | | 969'600 | 123'000 | 10'000 | 1'958'500 |
| | | | | | | | |

6. Incidences sur le budget 2025

| | <u>Charges</u> (en CHF) | Revenus (en CHF) | <u>Résultat</u> (en CHF) |
|--|----------------------------|---------------------|-----------------------------|
| Budget 2025 voté par le Conseil communal | 177'129'600.00 | 167'713'900.00 | -9'415'700.00 |
| Crédits supplémentaires 1ère série 2025, approuvés par le Conseil communal | 530'700.00 | 35'000.00 | -495'700.00 |
| Crédits supplémentaires 2ème série 2025 | 959'600.00 | -1'835'500.00 | -2'795'100.00 |
| Totaux | 178'619'900.00 | 165'913'400.00 | -12'706'500.00 |

7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 22-2025 du 1^{er} octobre 2025, vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 2'795'100.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1er octobre 2025.

Au nom de la Municipalité

G. Reichen

Le syndic

S. Cornuz

Le secrétaire